

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
 Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
 et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
 de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:
 A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 17,
 et grande rue Mercière, 32, au 2e.
 A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, direc-
 teurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-
 Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
 DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
 adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
 chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 juin 1842.

COMITÉ RADICAL.

Le comité radical, consulté par un grand nombre de correspondants sur la ligne qu'ils doivent suivre dans les prochaines élections, leur adresse la réponse suivante :

Il est trop certain que le corps électoral, privilégié et fractionné comme il l'est, ne saurait produire une représentation complète de la France. Mais le devoir des hommes qui appartiennent à l'opinion démocratique est de réunir tous leurs efforts, sinon pour arriver à un bien impossible, du moins pour prévenir un plus grand mal.

Les principes sont connus, les faits le sont aussi : il ne s'agit plus aujourd'hui que d'agir avec intelligence, avec ensemble, avec fermeté. Il importe surtout de constituer partout des comités électoraux, de faire autant que possible des réunions préparatoires, et d'appeler les candidats à s'expliquer sur les questions qui sont à l'ordre du jour.

Ces questions, sur lesquelles il est nécessaire d'exiger les engagements les plus formels, sont :

- 1° Le budget;
- 2° Le droit de visite;
- 3° Les lois de septembre;
- 4° La réforme électorale.

Le budget, toujours croissant et escorté de déficit, est arrivé à un chiffre qui épuise le présent, compromet et paralyse l'avenir. Il nous faut des députés qui forcent le gouvernement à ne plus dépasser la somme d'un milliard, charge déjà énorme, presque double de celle que nous imposait l'Empire, et plus que suffisante pour tous les besoins de l'Etat.

Il nous faut des députés qui fassent entièrement disparaître le traité de visite du code international; qui poursuivent l'annulation des traités de 1831 et de 1833, et qui demandent la mise en accusation des ministres assez ennemis de la France pour ratifier toute convention qui exposerait notre marine à la surveillance des croiseurs anglais.

Il faut des députés qui, au moins, votent la révision des lois de septembre et des autres lois contre la presse, qui ôtent au ministère la faculté de convertir les jurys en commissions, qui sollicitent ou appuient la réforme électorale et la réforme parlementaire.

Les candidats qui adopteront le plus complètement ces principes de conduite sont les seuls que les patriotes puissent appuyer avec confiance, pourvu toutefois que leur probité reconnue soit un garant de la sincérité de leurs promesses. Quant à ceux qui refuseraient de prendre des engagements formels sur les points qui viennent d'être indiqués, le comité radical croit devoir donner à ses amis le conseil de ne se prêter à aucune transaction et de repousser sans faiblesse des candidats qui ne leur offriraient plus aucune sérieuse garantie.

COURTES OBSERVATIONS SUR LES DÉPUTÉS DU RHONE.

Les cinq députés du Rhône sont depuis plusieurs jours à Lyon; leur arrivée n'a produit aucune sensation. Ils reviennent comme ils sont partis, sans avoir rien perdu ni rien gagné dans l'opinion publique; ils sont restés ce qu'on les connaissait, et on les revoit avec la plus accablante indifférence. Aucun d'eux ne peut se piquer d'inspirer même quelque haine. Il était difficile d'arriver à se faire aussi complètement oublier. A la vérité, nos honorables ont bien fait tout ce qu'il fallait pour cela, et leur ministériarisme persévérant devait produire ce résultat. A la chambre des députés, la position qu'ils ont prise est telle qu'on ne les a jamais rencontrés dans aucune question parmi les défenseurs de nos droits politiques et de notre indépendance nationale.

M. Jars, en 1837, se disait homme de progrès; il s'est fait depuis conservateur quand même, et son zèle est tel qu'il embarrasse parfois et le parti de la cour et les ministres. Il s'est donné par

mission de combattre toutes les propositions réformistes qui sont soumises à la chambre; ses déclamations sont sans retentissement et n'ont nulle part la moindre valeur. M. Jars paraît ne pas le comprendre puisqu'il ne se lasse pas de les reproduire.

Dans la dernière session, il a été chargé du rapport sur les fonds secrets, et ce rapport peut parfaitement prendre place à côté de ses discours anti-réformistes.

M. de Lamartine, fatigué des résistances outrées de certains conservateurs, les a appelés *bornes*. M. Jars appartient corps et ame à cette triste fraction de la chambre qui ne veut de progrès à aucun prix, sous quelque forme que ce soit et de quelque côté qu'il vienne.

A l'époque où nous vivons, on est vraiment étonné de le voir représenter un collègue aussi important que celui du nord; il n'en est pas l'expression sincère, et nous avons la conviction qu'il y compte peu d'adhérents, car son insuffisance politique n'échappe à personne. Croit-on que, si sa parole avait eu quelque autorité, on aurait accueilli ses attaques rétrogrades contre toute réforme avec une aussi complète indifférence? M. Jars est parmi les députés qui ont le droit d'abuser de la tribune par cette raison même que l'abus qu'ils en font est sans inconvénients et les garantit du ridicule et de la haine.

Quant à nous, nous ne nous serions jamais préoccupés ni de ses actes ni de sa personne, si nous n'avions cru devoir, à l'approche des élections, renseigner les citoyens qui sont appelés à participer aux élections du collège du nord et qui pourraient ne pas savoir exactement dans quelle voie il est entré depuis 1839.

Depuis que M. Jars fait régulièrement chaque année un ou deux discours anti-réformistes, M. Fulchiron se tait; il a renoncé à la tribune, et, s'il l'aborde parfois, c'est pour des affaires sans importance.

Nous en félicitons M. Fulchiron, et nous en témoignons notre regret pour le *Charivari*; mais il y a un terme à tout. A d'autres maintenant le monopole du ridicule, notre député en a assez longtemps joui. Nous n'avons donc que ce fait spécial à enregistrer. Quant à ses votes, nous pouvons affirmer qu'on les a toujours trouvés fidèles à la cour et aux ministères; de ce côté, M. Fulchiron n'a rien appris et rien oublié.

M. de Thorigny et M. Laurens-Humblot se sont faits les fidèles auxiliaires de M. Fulchiron et ont en tous points imité sa conduite. Ils ont toujours voté ce que le gouvernement leur a demandé; nous n'avons pas d'exception à constater. Si toutefois nous nous trompions, nous nous empresserions de rectifier l'erreur que nous aurions commise à grand regret, et nous serions toujours prêts à signaler les votes indépendants qui auraient pu nous échapper. Que ces messieurs en agissent sans façon avec nous; s'ils ont repoussé quelque mesure anti-nationale, qu'ils le disent bien vite, et qu'ils nous causent ainsi une surprise que nous tiendrions pour agréable.

« L'homme absurde est celui qui ne change jamais », a dit un célèbre diplomate. M. Sauzet ne veut pas à tout prix qu'on puisse le classer parmi les hommes absurdes, et, pour éviter ce danger, il continue le cours de ses évolutions, modifications et transformations.

A l'époque des élections de 1839, nous l'avons vu, dans les rangs de la coalition, faire cause commune avec M. Thiers : le ministre de la justice du 22 février s'était, disait-on, dévoué à sa

fortune. C'est donc comme député opposant et progressiste qu'il a été réélu par le collège du midi.

A peine arrivé à Paris, M. Sauzet s'est éloigné de M. Thiers; la cour démolissait l'œuvre de la coalition, et elle s'adressa aux consciences flexibles, aux caractères connus pour leur versatilité.

M. Sauzet fut donc doucement détourné des voies périlleuses dans lesquelles il était entré. On le vit suivre les inspirations de la fraction Passy-Dufaure, et, poussé par la cour, accepté par les centres, prôné par les défectionnaires du centre gauche, parvenir au fauteuil de la présidence. Il y fut appelé sous le ministère du 12 mai qui n'émanait pas de la coalition et maintenu sous M. Guizot venu aux affaires avec l'intention formelle de reprendre l'œuvre de réaction au point où M. Molé l'avait laissée. M. Sauzet a donc utilisé la coalition pour se faire réélire député, puis l'a abandonnée pour arriver à la présidence; il a laissé ceux qu'il devait servir, pour servir ceux qu'il avait promis de combattre.

Voilà le fait saillant de sa conduite parlementaire depuis les dernières élections :

M. Sauzet n'a jamais quitté les fonctions de président pour aborder la tribune, et ses votes sont aussi énigmatiques que ses opinions. Toutefois nous devons dire qu'il a été inscrit parmi les députés qui ont voté en faveur de l'adjonction des capacités, et qu'en cette circonstance il s'est détaché du parti conservateur pur. Quant à son vote dans la question des incompatibilités, tout nous fait croire qu'il a été négatif.

Cependant, si M. Sauzet veut qu'on réforme le parlement, il devrait, ce nous semble, demander en même temps qu'on le renforce par l'extension du chiffre des électeurs, et qu'on l'épure en le débarrassant de la cohue des fonctionnaires publics qui y siègent. La logique indique que c'est ainsi qu'il faut procéder; mais M. Sauzet tient peu à ses lois, et dans ses votes sur les capacités et les incompatibilités il n'a pas hésité à se mettre en contradiction avec lui-même et à nous donner à enregistrer une variation de plus. Dans l'explication qu'il donnera aux électeurs, nous apprendrons peut-être ce qu'il pense du recensement et du droit de visite, et s'il a voté l'augmentation de crédit pour notre marine.

Paris, le 22 juin 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les journaux conservateurs de la capitale ont le privilège de donner des feuilletons qui prêtent à la médisance. On sait que la *Presse* a été trompée plusieurs fois par les princes de la littérature légère. On se rappelle la risible histoire de M. de Courchamps qui avait emprunté le *Val funeste* à un roman imprimé en 1812, fait que le *National* signala et dénonça. Naguère encore, M. d'Arincourt, l'auteur du *Solitaire*, publiait dans le même journal la *Porte Bleue*, qui avait été racontée souvent avant lui après l'avoir été d'abord en 1822 dans la *Gazette des Tribunaux*. Enfin et tout dernièrement, une légende, *Térence le Tailleur*, racontée il y a trois ans par la *Revue britannique*, était transportée dans la *Presse* par M. Alexandre Dumas qui avait emprunté au conteur jusqu'à la forme des phrases, et qui s'était contenté d'allonger un peu le récit pour lui donner la dimension d'un feuilleton. Cela est peu honorable; mais si les éditeurs de ce journal s'en

FEUILLETON DU CENSEUR.

Voyage de Bordeaux à Arcachon.

I. LE GUIDE.

Avant l'établissement du chemin de fer de Bordeaux à la Teste, il y avait une abominable rigole qui servait à la communication. Les Bordelais, toujours portés à l'exagération, l'avaient baptisée du nom de route. Ce guet-apens tendu à la bonne foi des personnages qui, pour cause de santé ou bien pour se distraire, allaient se baigner à Arcachon, devait tôt ou tard avoir une fin. Le doigt de la Providence avait indiqué le chemin de fer pour anéantir la rigole, et le doigt de la Providence est infailible. L'unique voiture qui parcourait ce chemin était une espèce de caisse dont la forme, impossible à décrire, eût fait sourire de pitié même un cocher de coucou.

Les deux haridelles qu'on y attelait pouvaient passer pour les deux plus respectables vétérans de la race chevaline; enfin tout était à merveille pour faire enrager les voyageurs et donner à tous les diables chemin, voiture et chevaux.

C'est dans cet équipage que je partis de l'auberge de la Tête-Noire pour me rendre à la Teste. Je ne croisais jamais être assez barbare pour souhaiter à mon ennemi le plus mortel une nuit semblable à celle que je passai dans cette carriole. Je fus, pendant les douze heures que dura notre trajet, absolument comme un de ces grains de plomb que l'on fait danser dans une bouteille pour la rincer.

Il était environ six heures du matin lorsque le conducteur m'avertit que nous arrivions à la Teste. Je n'entendis pas ces paroles; les trop nombreuses contusions que j'avais reçues avaient paralysé toutes mes facultés. La voiture était arrivée devant la porte de l'hôtel, les chevaux mis au râtelier, et je crois même que le postillon avait déjà fait honneur à la moitié de son déjeuner, lorsque je sortis de mon engourdissement. Le calme qui avait succédé à l'affreux cahotement que je venais de subir avait un peu rétabli mes sens; je pus voir autour de moi.

— Postillon ! m'écriai-je, postillon ! où sommes-nous ?

— Le postillon apparut sur le seuil de la porte, essayant ses lèvres avec la manche de son habit.

— Ah ! ah ! vous voilà éveillé, monsieur ? est-ce que vous voulez qu'on vous serve à déjeuner dans la voiture ?

— Non, aide-moi à descendre... je suis brisé.

— Ce ne sera rien; quelques bains de mer remettront tout en ordre.

— Quelques bains de mer ?...

Le postillon venait d'avoir une idée; je la saisis au vol, car je me souvins qu'à chaque chute que je faisais étant enfant, on appliquait sur la partie endolorie une compresse imbibée d'eau salée qui ne tardait pas à enlever la douleur et la protubérance. Il n'y avait plus qu'un parti à prendre, et je le pris.

— Postillon, cette eau que je vois là-bas vient-elle de la mer ?

— Oui, monsieur, et renouvelée deux fois par jour.

— Peut-on s'y baigner sans danger et sans honte ?

— Parfaitement, monsieur.

— Merci, postillon; veuillez prévenir l'hôtesse que, dans une heure, je lui demanderai à déjeuner.

Et je courus faire l'application en grand d'un remède généralement reconnu efficace pour les contusions locales; l'occasion était belle, j'avais le corps comme un sac de noix.

Le bain d'eau salée fit miracle; mes membres avaient repris leur élasticité primitive. A l'exception de ma tête, que je n'avais pas baignée comme le reste, tout était dans un état très-satisfaisant.

Dès que je fus revêtu, je regagnai, d'un pas leste et dégagé, l'hôtel où m'attendait le déjeuner. Trois dames m'y avaient devancé et étaient déjà assises à la table commune que l'on appelle table d'hôte, je ne sais trop pourquoi; d'où venaient-elles? je l'ignore; où allaient-elles? à Arcachon.

La plus jeune paraissait être âgée de dix-sept ans environ; sa taille était petite, mais bien proportionnée; sa figure, sans être d'une grande beauté, avait tout le charme que prête la fraîcheur de la jeunesse. Les deux autres, plus avancées en âge, étaient de ces femmes qui échappent à l'analyse parce qu'elles ressemblent à tout le monde.

Le déjeuner fut servi, chacun y fit honneur de son mieux; le poisson ne pouvait pas être plus frais ni plus exquis. La sardine et le rouget, grillés au sortir de la mer, sont des mets dignes des anges; la sardine surtout est d'une délicatesse dont rien n'approche. D'ailleurs il n'est guère possible à la Teste d'établir des points de comparaison entre les produits mangeables de la mer et la viande de boucherie, attendu que cette dernière s'y fait remarquer onze mois de l'année par son absence. Je crois que c'est en l'honneur du patron du village que tous les ans on tue une vache. On m'a même assuré que le filet de l'estimable quadrupède appartenait de droit aux autorités civile et religieuse, le maire et le curé.

Notre repas terminé, je fus me jeter sur un lit; il fallait attendre la marée basse pour arriver jusqu'à Arcachon, situé à trois quarts de lieue de la Teste.

A midi, le guide vint m'éveiller et m'annonça qu'il était temps de partir. Comme je n'avais quitté qu'une partie de mon vêtement, je fus bientôt sur pied. Les trois dames étaient réunies dans le salon et n'attendaient que moi pour se mettre en route; je les eus bientôt rejointes, et nous partîmes immédiatement avec notre guide en tête.

Le chemin à parcourir de la Teste à Arcachon est des plus pittoresques. Dès que vous sortez du village, une immense plaine de sable se déroule devant vous; la mer, qui vient la baigner deux fois par jour, rend le sable très-compacte et aussi ferme qu'un chemin battu. Néanmoins il y a par-ci par-là des trous remplis d'une boue noire et poisseuse qu'il est bon d'éviter: voilà pourquoi on prend un guide.

En quittant la plaine vous entrez dans un pignada; ici la nature change d'aspect, vos pieds foulent un sable sec et mouvant, et votre tête est ombragée par les gigantesques pins qui peuplent cette partie de la ceinture du bassin. Si un guide est nécessaire pour traverser la plaine et éviter les trous boueux dont elle est semée, il n'est pas moins utile pour indiquer les arbres entre lesquels vous devez passer, car nul chemin n'est tracé. Le sable mouvant, à l'égal de l'eau, ne garde aucune empreinte. Mais n'anticipons pas.

Il y avait à peu près cinq minutes que nous avions quitté l'hôtel, lorsque le guide nous prévint de quitter nos chaussures avant de nous engager dans la plaine, car dans plusieurs endroits où nous devions indispensablement passer nous aurions de l'eau jusqu'à mi-jambe.

— Jusqu'à mi-jambe ! exclamèrent sur trois tons différents les trois bouches féminines.

— Mais c'est une horreur ! ajouta la plus âgée; je ne consentirai jamais... à une pareille indécence.

Il me vint à la pensée que la vieille avait des raisons pour ne pas montrer sa jambe.

La plus jeune fit un mouvement de tête qu'on pouvait traduire ainsi : — N'est-ce que cela ? je n'y vois pas un grand mal... Je ne serais pas fâchée qu'il y eût un peu plus d'eau.

Dans ce conflit d'opinions, il y avait une chose évidente : c'est que les dames allaient rebrousser chemin et que j'allais me trouver seul.

L'une d'elles avait déjà commencé la proposition de regagner la Teste, afin d'aviser à tout autre moyen, lorsque je l'arrêtai pour proposer un projet de route qui, selon moi, devait tout conclure.

— Voyons, Monsieur, votre projet.

— Comme je ne doute pas que la résistance que vous opposez à la mesure que vient d'indiquer le guide ne soit la conséquence d'une louable pudeur...

Deux têtes sur quatre s'inclinèrent en signe d'adhésion, et je continuai :

— Je crois qu'il serait aussi simple que bienséant de quitter d'abord nos chaussures, puis de nous mettre en ligne sur une seule file, le guide en tête. Je suivrai immédiatement après, et je vous promets, Mesdames, de ne point regarder derrière moi que vous ne m'y ayez autorisé. Ainsi faisant, vous serez à l'abri de tout regard qui pourrait vous paraître indiscret.

Un léger sourire qui passa sur leurs lèvres me laissa croire un instant que ma proposition n'était pas défavorablement accueillie; cependant elles restaient dans une immobilité qui ne s'accordait pas du tout avec leur sourire. Enfin la plus jeune rompit le silence.

— Eh bien ! ma tante, dit-elle à la plus âgée, que décidez-vous ? Ce que monsieur propose, ajouta-t-elle à voix basse et croyant n'être pas entendue de moi, me paraît tout-à-fait dans les convenances.

— Que cela vous paraisse ainsi, repartit la tante sur le même ton, c'est possible, car vous acceptez toutes les idées d'autrui sans vous inquiéter de leur valeur.

— Mais, ma tante...

— Assez, Mademoiselle, assez; je sais ce que j'ai à faire.

Puis, se tournant vers moi et avec un sourire qui eût pu passer pour une grimace :

— Pardon, Monsieur, me dit-elle, si nous ne pouvons accepter votre proposition; vous conviendrez que pour des demoiselles ce serait trop loin la plaisanterie.

Décidément la vieille avait une jambe détestable.

— Alors, permettez, Mesdames, leur dis-je, que je vous présente mes respects; j'aurais trop mauvaise grâce en insistant davantage sur ce qu'il vous plaît d'appeler une plaisanterie.

Les journaux anglais signalent chaque jour de nouveaux faits qui indiquent la gravité de la situation en Irlande. Le *Dublin Mail*, reçu aujourd'hui, contient ce qui suit :

On a reçu la nouvelle que M. Dopping, de Rathangan, est arrivé au château pour annoncer que la veille une tentative a été faite pour piller un bateau chargé de farines à Roberstown, dans le comté de Kildare. M. Dopping est reparti avec l'ordre d'employer des mesures promptes et décisives pour prévenir le retour de ces violences et protéger avec la force armée et les constables le trafic sur le canal. Il sera secondé par le capitaine Despard et M. Ireland, magistrat.

L'affaire d'Ennis continue à préoccuper les esprits. Nous lisons dans le *Standard* :

Lundi dernier l'enquête a continué devant M. Smith, nommé juge-commissaire. La question la plus importante de l'enquête est celle de savoir si le capitaine Ruvynes, qui commandait le détachement des soldats de police lors de l'émeute, leur a donné l'ordre de tirer sur le peuple. M. Fitz-Lice a déclaré que le capitaine n'avait point donné l'ordre de faire feu, mais s'était borné à donner lecture du *riot-act*. Il a ajouté qu'un agent de police avait reçu un coup qui l'avait privé d'un œil avant que le détachement ne fit feu. M. Brown, inspecteur du comté, a fait une déposition analogue ; il a déclaré qu'il avait été frappé quatre fois par la populace ameutée, et que le capitaine Ruvynes s'était borné à dire : *Il faut que nous fassions feu ou bien on fera feu sur nous.*

Mardi le capitaine Ruvynes a été interrogé ; il a repoussé énergiquement l'assertion de ceux qui lui reprochent d'avoir donné l'ordre au détachement de faire feu. Quand la populace a lancé des pierres sur le détachement, le capitaine a donné lecture du *riot-act*.

La députation des districts manufacturiers qui s'est rendue à Londres, dit le *Manchester Guardian*, doit se présenter près de lord Ashley et des autres membres conservateurs que la députation croira le plus disposés à servir les intérêts des classes ouvrières. La députation se propose de mettre sous les yeux des honorables membres la situation vraiment alarmante des classes ouvrières. Déjà quelques entrevues ont eu lieu, mais on garde un profond mystère sur ce qui s'est passé. On peut dire seulement que les membres de la députation ont été parfaitement reçus.

M. Moll, professeur au conservatoire des arts et métiers de Paris, envoyé il y a quelques mois en Allemagne par le ministre du commerce pour y étudier la question des bestiaux, vient de publier sur cet important sujet un rapport qui offre un grand intérêt. Après avoir exposé les causes qui, suivant lui, favorisent l'élevage des bestiaux en Allemagne, et qui la rendent au contraire si coûteuse et si peu lucrative en France, M. Moll établit :

- 1° Que l'Allemagne produit beaucoup plus de bestiaux que la France, proportion gardée d'étendue respective de territoire des deux pays ;
 - 2° Qu'en Allemagne le transport des bestiaux sur les marchés est plus facile et coûte moins qu'en France ; qu'en conséquence la viande est de 17 à 20 0/0 meilleur marché dans la première de ces contrées ;
 - 3° Que malgré cela la consommation de la viande est plus considérable en France, et que les provinces limitrophes de l'Allemagne importent plus de bestiaux venant de France qu'elles n'en fournissent à ce même pays ;
 - 4° Que le climat de nos départements du Nord est aussi favorable à l'élevage que le climat de l'Allemagne ;
 - 5° Que la production en Allemagne s'obtient à moins de frais, par suite du peu de valeur des terres et d'une différence notable dans le prix de la main-d'œuvre ;
 - 6° Que les droits sont moins élevés en Allemagne, excepté dans les contrées où les fiefs et les privilèges féodaux existent encore ;
 - 7° Que l'agriculture trouvera plus facilement en Allemagne qu'en France les capitaux dont elle a besoin, et que cette facilité est due à la bonne disposition des lois sur les hypothèques.
- De ces faits réunis M. Moll conclut qu'une diminution des droits sur les bestiaux allemands serait plus préjudiciable que favorable à notre agriculture ; que les prix de la viande s'égaliseraient avec le temps dans les deux pays par la marche naturelle des choses, et que pour le moment il suffirait de remplacer les droits perçus sur chaque tête de bétail par un droit sur le poids.

AVIS. — Le lundi 27 juin courant, les bureaux du Censeur seront transférés rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

Chronique.
LYON.
Un journal annonce que M. Arago, ex-député, a passé à Lyon mercredi, se rendant à Perpignan.

dans la seule force du courant fait avancer le bateau de plus de demi-lieue dans le bassin, sans voiles ni rames, et les matelots font entendre leur cri de joie.

La pêche qui se fait sur le bassin est beaucoup moins dangereuse. Cependant voici ce qui y arriva le 1^{er} octobre 1836.

Un bruit sourd, assez semblable au roulement que fait le tonnerre lorsque l'orage est à sa fin, se faisait entendre, et cependant le ciel était pur, le bassin calme et le vent presque insensible. D'où pouvait donc provenir ce bruit qui donne de si tristes pensées à ceux qui ne sont pas habitués à l'entendre ? Il est si solennellement lugubre et si majestueusement terrible que vous diriez une manifestation de la colère de Dieu.

J'avais quitté notre habitation, et suivant le bord de la mer en me dirigeant vers la passe, espérant connaître la cause de ce sombre bourdonnement, je marchais, regardant tout à-bas devant moi, sans avoir aperçu la jolie Testérine qui se trouvait à quelques pas de moi. Elle portait son même costume, ainsi que je l'avais vu quelques jours avant, à la clarté des flambeaux ; elle était appuyée contre une vieille embarcation qu'on avait retirée de la mer. Le laisser-aller de sa pose me plut à tel point que je lui demandai la permission de la dessiner. Elle y consentit sans difficulté.

Pendant que je crayonnais, il s'établit entre la jeune fille et moi un dialogue qui finit par un événement bien triste.

— Quel est le bruit que l'on entend d'ici ? savez-vous ?
— C'est la mer qui n'est pas contente ; elle a du vent dans ses eaux.
— Et comment se fait-il que le bassin soit si calme ?
— Oh ! le bassin est toujours le dernier à se révolter ; mais patience, la journée n'est pas encore finie : vous le verrez, avant que la nuit soit venue, moins tranquille qu'à présent.
— Qu'est-ce qui vous fait croire à un orage si prochain ?
— Oh ! nous avons plus d'un indice. Voyez-vous, ajouta-t-elle en étendant la main vers un petit point noir qui paraissait à l'horizon du côté de la mer, voyez-vous ce nuage ?
— Eh bien ?
— Combien vous faut-il de temps encore pour terminer ce que vous faites ?
— Un quart d'heure à peu près.
— Un quart d'heure ! c'est plus de temps qu'il n'en mettra pour se développer. Si vous tenez à rentrer chez vous avant la bourrasque, pliez promptement vos papiers et allez-vous-en.
— Ah ! je vous comprends. C'est-à-dire que ma présence ici vous contrarie, n'est-ce pas ?
— Jésus ! bon Dieu ! où donc avez-vous été chercher cette idée ?
— Dans votre préoccupation ; car depuis un moment vous ne cessez de regarder vers le bassin.
— C'est que pendant que vous faites votre... je ne sais plus comment d'une manière si extraordinaire, une embarcation à la voile qui manœuvre rions soient à bord... Mais, j'y pense, ce matin, Pierre Gourdes, son frère et ses enfants sont partis de Gujan, dans un canot à la voile, pour aller visiter l'île... Oui, oui, ce sont bien eux. S'ils ne rentrent pas avant l'orage, ils sont perdus. Allons, monsieur, vous avez fait votre métier, c'est à moi de faire le mien.

— On lit ce qui suit dans le journal de l'administration :
« Le traité entre la ville et la compagnie Pelletreau a été annulé hier par jugement du tribunal civil. La compagnie appellera de ce jugement à la cour royale, et la solution se fera attendre plusieurs mois encore. Ce qui est certain dès à présent, c'est que notre ville sera privée pour long-temps de ces trottoirs qui lui sont si nécessaires et que tout le monde voudrait voir achever d'une manière ou d'une autre. »

Nous sommes certains que *tout le monde* appréciera comme il le mérite ce petit discours de condoléance. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a pas pour tout le monde deux manières de mener à terme l'œuvre des trottoirs ; pour quelques uns, c'est possible, et nous ne sommes nullement étonnés de voir l'organe de l'administration se ranger à cet avis très-singulier, pour ne rien dire de plus.

— On parle d'un concert qui doit être donné au profit de la veuve de Germain, acteur de mérite, mort il y a quelques jours à Lyon. Outre plusieurs de nos artistes qui se sont empressés d'offrir leur concours pour cette bonne œuvre, on y entendra, dit-on, une jeune cantatrice, élève de M. Rozet, dont on dit le plus grand bien et qui, jusqu'à présent, ne s'est guère fait entendre qu'aux exercices de ce professeur.

— Un horrible accident est arrivé mercredi sur la place Saint-Clair, au pied de l'escalier des Fantasses. Dix à douze ouvriers étaient occupés de la traction ascensionnelle de la corniche d'un mur de façade qu'ils venaient de terminer. Trois charpentiers étaient debout sur cette corniche déjà parvenue à la hauteur du 4^e étage, quand tout-à-coup le levier de rotation de l'échelle d'engin qui était à l'arrêt pendant qu'on dégageait l'autre de sa mortaise se cassa en deux. Un des trois charpentiers put s'accrocher au faite du mur d'où ses camarades le retirèrent ; le second se jeta par une fenêtre dans l'intérieur de l'édifice ; le troisième tomba avec la corniche sur les dalles où il fut fracassé et mourut instantanément. On assure que cet infortuné est marié depuis quelques mois seulement et que sa femme est sur le point d'accoucher.

— Les travaux d'un canal souterrain commençant à la rue Si-rène, à l'entrée de la rue Bât-d'Argent, pour arriver jusqu'à celui qui existe à l'extrémité occidentale de la place de la Platière, en traversant la place du Plâtre, la place Saint-Pierre et la rue de la Palme, ont été mis en adjudication publique. Le cahier des charges et les devis sont déposés au bureau de MM. les architectes, à l'Hôtel-de-Ville.

— Nous ne nous lasserons pas de signaler à l'administration supérieure des postes les abus dont nous avons à nous plaindre dans le service de notre journal. Plusieurs de nos abonnés de Tarare nous signalent l'inexactitude avec laquelle il leur parvient : chaque semaine il leur manque un numéro, quelquefois deux ; il arrive aussi très-souvent que le journal ne leur parvient que deux jours après celui où ils devraient le recevoir. Cet état de choses, réellement intolérable doit appeler l'attention de toute administration soucieuse des intérêts qui lui sont confiés. (*Courrier*.)

DÉPARTEMENTS.
Un journal de Lyon dit que les ponts-et-chaussées s'occupent de remédier successivement aux inconvénients que présente encore pour la navigation le peu d'élevation des tabliers de certains ponts du Rhône, et que cette amélioration se réalise maintenant à Valence.

Il n'est et ne peut pas être question de relever le pont de Valence, le plus élevé peut-être et sans contredit un des plus beaux jetés sur le Rhône.

Si le gouvernement s'occupe enfin de relever le tablier de quelques ponts assez peu élevés pour entraver à la moindre crue la navigation à vapeur, c'est par ceux de Serrière et de Tournon qu'il faudra commencer, et non point par le nôtre. (*Courrier de la Drôme*.)

— Vendredi dernier, trois jeunes gens d'Orgelet, s'étant rendus à la foire de la Tour-du-Meix, se dirigèrent vers le pont de la Pile pour se baigner dans la rivière d'Ain. Le seul d'entre eux qui savait nager se jeta à l'eau, et, après plusieurs évolutions, décida l'un de ses camarades à venir le rejoindre, lui disant qu'il le porterait aisément sur son dos. Le nageur n'eut pas plutôt gagné le

Elle prit une conque, souffla dedans, et un bruit semblable aux hurlements d'une louve en sortit et se prolongea pour finir avec l'écho. J'étais bien décidé à ne pas quitter la jeune fille ou au moins à ne pas la perdre de vue avant de connaître comment elle exerçait son métier pendant un orage. Elle se plaça debout sur la vieille embarcation où, un moment avant, elle s'appuyait avec tant d'abandon. Sa figure avait pris un caractère d'énergie sublime. Elle regardait alternativement du côté de la Teste et la voile qui se balançait sur le bassin. Un éclair lumineux, suivi d'un effroyable coup de tonnerre, m'avertit que l'orage se déchainait avec violence ; de larges gouttes d'eau tombaient et les vagues s'élevaient déjà à une hauteur inaccoutumée dans ces parages ; une chaleur étouffante s'était répandue dans l'atmosphère ; les oiseaux aquatiques planaient sur le bassin en battant de leurs ailes le sommet des vagues ; le vent, qui s'engouffrait dans l'épaisse forêt de pins que nous avions derrière nous, pleurait des notes aiguës qui s'en allaient se mêler à ce grand et lugubre concert de la nature, puis il cessait de gémir, comme s'il eût voulu reprendre haleine pour pousser avec plus d'impétuosité encore son souffle destructeur.

La jeune fille jeta un cri de désespoir ; elle couvrit son visage de ses deux mains.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! dit-elle, il sont perdus ! Voici la rafale !

Au même instant, la trombe tourbillonnante passa sur le bassin, mais sans nous atteindre. La pluie tomba alors avec une telle abondance, que c'était à croire à un second déluge. Malgré cela, la jeune fille était remontée sur son observatoire ; mais l'eau du ciel tombait si dru, qu'il était impossible de distinguer à trente pas de soi. Dans ce moment, deux hommes arrivaient, trempés comme s'ils fussent sortis de la mer : ils avaient entendu le bruit de la conque et venaient y répondre.

— Jacques ! s'écria la Testérine en les apercevant, Jacques, il y a là-bas un canot à la voile qui va périr ; il vous faut aller lui porter secours.

— C'est impossible. Comment veux-tu que notre pinasse tienne à la mer avec ce temps-là ?

— Bah ! reprit celle-ci, il n'y a qu'à franchir ces deux ou trois lames, et puis vous pouvez sans crainte aller de l'avant ; la mer est moins dangereuse au large.

— Oui, je croirais à tout ce que tu dis-là si je ne la connaissais pas.

— Allons, Jacques, dit le second marin, la femme a raison ; c'est une bonne action que nous allons faire, Dieu nous en tiendra compte.

— Puisque tu le veux, frère, qu'il soit fait ainsi que tu le dis.

Et, sans plus d'observations, les deux marins se dépouillèrent des vêtements qui pouvaient gêner leurs mouvements : c'est dire qu'ils se mirent à nu jusqu'à la ceinture. La pinasse fut poussée à la mer, les deux marins s'élançant à bord, et leurs avirons mis en manœuvre plongèrent en mesure pour arracher du rivage la frêle embarcation ; mais, comme l'avait prévu Jacques, la lame, plus puissante que les avirons, les repoussa constamment vers la plage.

C'était un bien triste spectacle à voir que celui de ces deux hommes luttant contre la plus affreuse des tempêtes pour aller secourir des imprudents que la mer avait peut-être déjà engloutis ; car on ne pouvait plus voir au large, la pluie qui tombait toujours par torrents bornait la vue à cent pas du rivage.

large que ses forces s'épuisèrent. Le jeune homme qui était resté spectateur, voyant disparaître ses deux compagnons, courut en toute hâte à la foire pour chercher des secours qui ne se firent pas attendre. Plusieurs hommes plongèrent dans les profondeurs de l'Ain et retirèrent deux cadavres. (*Patriote Jurassien*.)

— Une église d'Aurillac avait obtenu du ministère un buffet d'orgue que l'artiste ne s'était engagé à livrer que pour la mi-juillet. On vient de signifier à celui-ci que la somme serait doublée s'il mettait l'administration à même de poser son œuvre avant les élections. (*Gazette d'Auvergne*.)

La *Gazette d'Etat de Prusse* a publié ces jours derniers quelques uns des résultats du mouvement d'importation de l'union douanière allemande en 1841, en les comparant à ceux de 1840. Voici d'abord quelle a été l'importation de certains des principaux articles étrangers consommés dans les états de l'Union :

	IMPORTAT. DE 1840.	IMPORTATIONS DE 1841.
	(en thalers.)	de 1841.
Sucres de toute espèce.....	5,372,031	5,280,049
Café, cacao.....	4,064,112	3,574,895
Tabac.....	1,412,394	1,649,600
Vins et cidres.....	1,534,889	1,569,297
Spiritueux.....	204,859	227,400
Fruits méridionaux.....	526,422	539,078
Epices, poivre, etc.....	318,493	329,959
Riz.....	322,274	395,802
Fromages.....	69,347	72,401
Sirops.....	45,452	490,804
Poissons salés.....	254,364	220,993
Articles de coton de toute espèce.....	1,761,488	1,679,638
Objets en fer et acier.....	526,239	657,994
Tissus de soie.....	390,949	389,785
Tissus de laine.....	788,940	925,320
Bétail de toute espèce.....	303,892	811,764
Suifs et graisses.....	51,153	93,171
Houilles.....	19,144	21,252

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce relevé qui, du reste, comprend un trop petit nombre d'articles pour qu'on puisse juger d'après lui du mouvement commercial de l'union, c'est la diminution qui a eu lieu à l'importation des cotons manufacturés et des sucres raffinés (lumps) ; cette dernière rend inexplicable la mesure prise pour restreindre l'entrée de ces sucres par des élévations nouvelles de droit.

D'autres tableaux plus complets présentent le montant des recettes brutes effectuées l'année dernière par la douane du Zollverein ; le total a été de 21,915,944 thalers (81 millions de francs) ; en 1840, la recette avait été de 21,293,223 thalers. Il y a donc eu en 1841 une augmentation de 622,112 thalers.

Voici comment les sommes ont été perçues avec l'indication de la part afférente à chaque état à raison de la population qui sert principalement de base à la répartition.

	Population.	Recettes.	Répartition.
Prusse.....	15,159,031 hab.	14,701,855 th.	10,925,229 th.
Bavière.....	4,375,586	1,681,171	3,456,621
Saxe.....	1,706,276	1,878,176	1,229,727
Wurtemberg.....	1,703,258	474,448	1,291,234
Bade.....	1,294,134	846,364	936,847
Hesse-Electorale.....	666,290	408,673	480,193
Hesse-Grand-Ducale.....	820,907	515,441	637,415
Union de Thuringen.....	952,421	348,312	686,418
Nassau.....	308,095	35,441	288,682
Francfort-sur-Mein.....	66,338	1,026,460	1,026,498

27,142,325 hab. 21,915,944 th. 20,660,864 th.

En publiant ce tableau, la *Gazette d'Etat* fait remarquer que les sommes réparties ne forment pas un revenu net pour chaque pays respectif, attendu que les frais des administrations centrales, du personnel, et quelques autres dépenses doivent en être préalablement déduits.

Nouvelles Etrangères.
ORIENT.

Les lettres de Constantinople portent la date du 7 juin ; elles annoncent que de nombreuses conférences ont eu lieu pendant la dernière quinzaine, entre les représentants des puissances européennes et les principaux membres du divan. On s'est occupé exclusivement dans ces réunions des affaires de Syrie ; le gouvernement ottoman persiste à vouloir que la montagne, peuplée de catholiques, continue à être gouvernée par un pacha turc. Le 31 mai, les ambassadeurs des cinq puissances se sont réunis à Térapia, chez M. de Bourqueney. Il paraît qu'il a été pris dans cette réunion

— Il nous faut y renoncer, dit le plus jeune marin avec un accent de voix qui me serra le cœur ; nous ne pourrions jamais gagner le large tant que ce temps durera.

Et il rentra son aviron. Jacques l'arrêta.

— Pas encore, frère ; tiens, dix bons coups de rame, et j'ai espoir que nous la doublerons, cette lame maudite...

A peine achevait-il ces dernières paroles, que la lame rebelle se dressa plus menaçante et retomba sur l'embarcation qui sombra aussitôt. Les deux pêcheurs regagnèrent la terre à la nage, et, aidés de leur sœur, ils se mirent en devoir de sauver leur pinasse.

Pendant que cette scène se passait sur le rivage, une gabare de pêcheurs franchissait la passe et cinglait, toutes voiles dehors, vers Gujan. Elle était arrivée au-dessus de l'île des Lapins, lorsqu'un des matelots, qu'on avait laissé au haut d'un des mâts pour amarrer une manœuvre, cria : — Naufragés à la mer !

— Dans quelle direction ? demanda le pilote.
— A deux cents brasses nord-ouest.
— Amène tout, et les avirons en manœuvre.

Toutes les voiles descendirent ; la barre fut mise à tribord, et la gabare, penchée sur le côté, tourna sa proue vers le nord-ouest avec une grâce parfaite. Trois minutes après cette manœuvre, les matelots parurent voir un canot renversé, la quille en dessus, et flottant entre deux eaux. Deux hommes, les vêtements en lambeaux, étaient accrochés à la quille ; l'amour de la vie leur avait si fort crispé les nerfs qu'ils étaient demeurés attachés au canot, quoiqu'ils eussent entièrement perdu connaissance. Les matelots furent même obligés d'user de leurs forces pour les arracher de là ; enfin ils furent placés à bord de la gabare qui vira de bord une seconde fois et regagna la terre à force de rames.

Le lendemain de ce sinistre, les pêcheurs de sardines trouvèrent sur le sable les cadavres de deux jeunes enfants que la mer avait rejetés. Les pêcheurs, après les avoir reconnus, creusèrent une fosse dans le sable, entre deux jeunes pins, et les y couchèrent comme dans un berceau.

La même mère les avait portés dans son sein ; ils avaient vécu ensemble, ils moururent le même jour et de la même mort, on leur donna la même tombe.

Deux croix de bois, façonnées par les pêcheurs, furent plantées à l'extrémité supérieure de la tombe, et l'un d'eux écrivit sur la plus grande, l'épithaphe suivante que je transcris sans y rien changer :

Naufrage de deux frères
Mimé Pierre Gourgues, né le 4 janvier 1832.
Charles Jean aimé, né le 21 février 1831. Ils ont fait Naufrage le 1^{er} octobre 1836.
Le père, Pierre Gourgues, dit Goissein.
La mère, Marguerite Gastaing.
Que quelques bonnes personnes Aient soin de la pauvre Tombe de ces enfants malheureux.
V. TROTT. (*Emancipation*.)

quelque résolution importante, car le lendemain les premiers fonctionnaires de la Porte se sont rendus, par suite d'une invitation spéciale, au palais du sultan.

Méhémet-Pacha, ex-gouverneur de Boli, qui vient d'être nommé gouverneur de Tripoli de Barbarie, est arrivé le 28 mai à Constantinople, à bord du paquebot *Iskudar* qui fait les voyages entre cette capitale et Trébisonde. Il allait poursuivre sa route pour Tripoli.

—Les nouvelles d'Alexandrie (Egypte) portent la même date que celles de Constantinople. Les travaux dont Ibrahim-Pacha avait la surveillance, et qui s'exécutaient dans la Basse-Egypte, étant terminés, le fils du vice-roi ne tardera pas à rentrer au Caire.

La peste fait sept ou huit victimes par jour à Alexandrie. Rien d'important en Egypte.

SOIES. — La récolte est faite et les dernières chambrées n'ont pas été moins belles que les premières.

La récolte de 1842 est une des plus heureuses de ces dernières années. Aussi, la hausse que quelques uns attendaient ne s'est point réalisée. On a signalé sur presque tous les marchés une baisse assez forte. Heureusement la plus grande partie des cocons est déjà vendue, et quelques chambrées restent encore aux mains des éducateurs qui espèrent une reprise peu probable; ces messieurs sont en général assez aisés pour supporter

sans grand danger les résultats de leur mauvaise spéculation.

En effet, depuis mardi, la baisse a été générale, tant en-deçà qu'au-delà de notre département. Nos lecteurs peuvent en juger par le relevé suivant de notre correspondance :

A Alais, le 16, les cocons se vendaient de	» à 4 20
Anduze,	4 25 4 30
Saint-Jean-du-Gard,	4 25 4 40
Valleraugue,	4 20 4 25
Au Vigan, le 17,	4 » 4 20
Ganges (Hérault),	4 » 4 40
Nîmes,	3 10 3 40
Avignon,	3 » 3 20
Dans la vallée de la Durance,	3 40 3 25
A Cavaillon,	3 » 3 10
Bagnols,	» » 3 30
Uzès,	3 » 3 40
Saint-Esprit,	3 40 3 20
Bollène,	3 10 3 20
Mondragon,	3 20 3 40
Orange,	3 40 3 50

Et pour nos départements de la Drôme et de l'Ardèche, où les prix ont également baissé :

A Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et Pierrelatte, 3 f. 60 c.

d'abord, 3 f. 27 c. ensuite, et 3 f. 15 c. en dernier lieu.

A Bourg-Saint-Andéol, à Viviers, 3 f. 10 c., 3 f. 20 c. et 3 f. 30 c.
A Montélimar, 3 f. 80 c., 3 f. 75 c., et enfin 3 f. 60 c.

A Crest, 3 f. 85 c., 3 f. 60 c. et 3 f. 50 c.
A Saint-Marcellin, 4 f. 10 c., 4 f. et 3 f. 90 c.
A Valence, 4 f. 20 c., 4 f. 10 c. et 4 f. (Ces prix sont encore ceux de tous les environs, Etoile, Chabeuil, Saint-Marcel, etc.)
A Privas, de 4 f. à 4 f. 10 c. (Même observation que pour Valence.)
Enfin, à Aubenas et à Joyeuse, pour les plus belles qualités, 4 f. 25 c., 4 f. 30 c., 4 f. 40 c., et même 4 f. 50 c.
Et à Romans, 3 f. 70 c., 3 f. 80 c., 3 f. 90 c., et même 4 f. pour les chambrées de Peyrins, Génissieux, etc.

Pour les soies, rien de nouveau.
La vente suit un petit courant d'affaires pour ne pas augmenter encore le nombre des métiers qui chôment. Les prix néanmoins se soutiennent assez bien.

A Romans, vendredi dernier, les grèges 12/14 et 14/16 deniers, qualités ordinaires et courantes, ont été payées de 25 f. 50 c. à 26 f. le demi-kilogramme.

A Aubenas, petite augmentation, qu'explique de reste la plus belle qualité des soies portées ordinairement sur cette place.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Dépôt de la Société des Publications illustrées.

Chez A. BARROIS, libraire, rue Saint-Dominique, n. 1, au 2^{me}.

ŒUVRES

DU CHANOINE SCHMID,

Illustrées par Gavarni,

Traduction de M. A. Cerfbeer de Medelsheim,

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR L'AUTEUR PAR M. JULES JANIN.

Cette magnifique édition, augmentée de contes traduits pour la première fois, sera ornée de vingt-deux lithographies en camaïeu, d'un portrait du chanoine SCHMID, d'un titre gravé et de musique, et formera un volume in-8^o composé de cinquante livraisons.

Prix de la livraison : 40 centimes. (7036)

Etude de M^e Garand, avoué à Saint-Etienne, rue de la Bourse, n. 73.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le tribunal civil de Saint-Etienne, EN L'AUDIENCÉ DES CRIÉES,

tenant le mercredi de chaque semaine, dix heures du matin,

DE LA CONCESSION

DES MINES DE HOUILLE

D'UNIEUX ET FRAISSE,

d'une étendue superficielle de sept kilomètres carrés.

Située dans l'arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le vingt-quatre novembre mil huit cent quarante-un.

L'adjudication définitive aura lieu le vingt-neuf juin mil huit cent quarante-deux.

La concession des mines de houille dite d'Unieux et Fraisse comprend des territoires qui s'étendent sur les communes de Fraisse, d'Unieux et de Saint-Paul-en-Cornillon, canton du Chambon, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire. Elle est limitrophe de la concession de Firminy, dite d'Osmond; la grande route de Saint-Etienne au Puy, route royale de Lyon à Toulouse, y conduit; les transports sont faciles. Cette concession est celle de tout le territoire houiller de Saint-Etienne qui est la plus rapprochée du département de la Haute-Loire; elle est ainsi destinée par sa position topographique à approvisionner ce département. Outre la concession elle-même, les travaux et objets saisis consistent en :

1^o Un puits situé au territoire de Montesseu, commune de Chazeau, portant le n^o 1^{er} dans les travaux de la compagnie;

2^o Un autre puits portant le n^o 2 de ladite concession, situé au même territoire;

3^o Un autre puits portant le n^o 3, situé au territoire de Côte-Chaude, commune d'Unieux;

4^o Enfin un autre puits portant le n^o 4 de la concession, situé au lieu des Planches, commune d'Unieux. Ce puits est muni d'un vargue en bon état, ayant deux roues en fonte, deux cordes, deux bennes et une troisième dite de réparation, et une cabane ou clôture en planches entourant le puits. A côté du puits, et du sud à l'ouest, une petite maison bâtie en pierres et couverte en tuiles, servant de forge et d'écurie, n'ayant qu'un rez-de-chaussée et prenant jour par une porte et deux croisées.

Cette concession, comprise dans le périmètre n^o 1 de l'arrondissement houiller de Saint-Etienne, a été accordée, par ordonnance royale du 30 novembre 1825, à MM. Bayon, Dubouchet, Palle, Just, Neyret, Leclerc, Smith et Neyron-Saint-Julien.

M. Gary-de-Favier a acquis les droits des six premiers concessionnaires, et a constitué une société sous la raison de Société des houillères d'Unieux et Fraisse, ayant pour objet l'exploitation des mines de houille d'Unieux et Fraisse et la vente des charbons exploités. La concession, les puits et les travaux sont exploités et appartiennent à la Société des houillères d'Unieux et Fraisse, dont le siège et les bureaux sont situés à Fraisse.

L'adjudication définitive aura lieu en l'audience des criées dudit tribunal le jour mercredi vingt-neuf juin mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la mise à prix de mille francs.

(2754) Pour extrait : Signé GARAND, avoué.

Etude de M^e Charavay, huissier, rue de l'Archevêché, n^o 6.

Le samedi vingt-cinq juin mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en établi en bois dur, étaux en fer et en acier, enclume, bigorne montée, forge en maçonnerie et fer, soufflet de forge, marteaux, ciseaux, lignes, commode, secrétaire en bois de noyer, buffet, tables, chaises, et autres objets. (1173)

Etude de M^e Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, n^o 29.

ADJUDICATION après baisse de prix.

le samedi deux juillet 1842,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

A ONZE HEURES DU MATIN,

EN DEUX LOTS, SAUF ENCHÈRE GÉNÉRALE,

DE DEUX MAISONS contiguës,

Situées à la Guillotière, à l'angle de la rue de Chabrol et d'une rue projetée,

Dépendant de la succession bénéficiaire de Jean-Charles Andrieu.

Mise à prix :

Premier lot 20,000 fr.

Deuxième lot 10,000 fr.

Total 50,000 fr.

S'adresser audit M^e Vignat, avoué poursuivant, quai de l'Archevêché, n. 29, à Lyon. (2957)

Etude de M^e Chaboud, avoué à Bourgoin.

VENTE PAR LICITATION,

Adjudication au 15 juillet 1842.

En exécution d'un jugement du tribunal civil de Bourgoin, il sera procédé, à l'audience des criées dudit tribunal, le vendredi quinze juillet mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, à la

VENTE AUX ENCHÈRES PAR LICITATION

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située au hameau de la Combe, commune des Eparres, canton et arrondissement judiciaire de Bourgoin (Isère),

CONSISTANT :

1^o En une fabrique de moulinage à deux étages, en état d'activité, propice à toutes les fabrications de moulinage, telles que toile, trame, organsin et crêpe, ayant une chute d'eau de cinq mètres;

2^o En un autre bâtiment à trois étages, savoir : le rez-de-chaussée pour un pressoir à huile, ayant une chute d'eau de quatre mètres, et les étages supérieurs pour une magnanière assez vaste pour élever quatre hectogrammes de vers à soie;

3^o En une petite maison d'habitation;

4^o En une basse-cour et un jardin.

Le tout contigu, de la contenance approximative de 25 ares. Cette propriété, qui dépend de la succession de Jean-Marie Gardet, ancien fabricant moulinier, n'est éloignée de la ville de Bourgoin que d'environ six kilomètres; la grande route de Lyon à Grenoble la confine au couchant, et le ruisseau appelé rivière de Lagny, qui fait jouer les usines, ne tarit jamais et fournit un volume d'eau toujours égal.

La mise à prix est fixée à dix mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Chaboud, avoué à Bourgoin, poursuivant la vente, et sur les lieux à M^e veuve Gardet.

Pour extrait : CHABOUD, avoué. (1601)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE, A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A VENDRE A UN PRIX AVANTAGEUX, ou à échanger contre des terrains,

UNE MAISON

SITUÉE AUX BROTTÉAUX, COURS DES CHARPENNES.

A VENDRE,

DES TERRAINS

propres à recevoir des constructions,

AUX BROTTÉAUX.

A céder,

UN OFFICE DE NOTAIRE

Dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux.

S'adresser à M. Guillin, chez ledit M^e Vuy, notaire. (3942)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans rechute des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le sirop. — Prix du flacon : 20 fr.; le demi-flacon, 10 fr. Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place Bellecour, 12; Marsaille, THUMIN, rue de Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites, tous pharmaciens. (7181)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine, n. 51, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES,

par suite d'autorisation judiciaire,

DE LA PROPRIÉTÉ

dépendant

De la succession de M^e veuve Brogat de la Condamine, née Catherine Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS FIXÉE PAR JUGEMENT.

La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau, et dans une position des plus agréables et des plus pittoresques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de marronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.

Les voies de communication sont fréquentes et faciles. S'adresser à l'étude de M^e Duguey, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi excepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. (4399)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7381)

AVIS

Vu les élections, la réunion à Chalon-sur-Saône des maîtres de forges et des marchands de fer, qui était fixée au 5 juillet, aura lieu le 2 du même mois. (815)

AVIS.

ON DEMANDE QUELQU'UN pour tenir le restaurant d'un bateau à vapeur.

S'adresser rue des Capucins, n. 5, escalier à droite, au 1^{er}, de onze heures à une heure. (6524)



LE CYGNE,

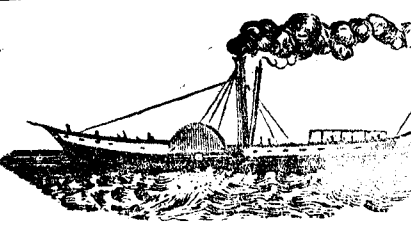
SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF, PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 20 au 30 juin, à 5 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)



SERVICE

DE LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBÉRY

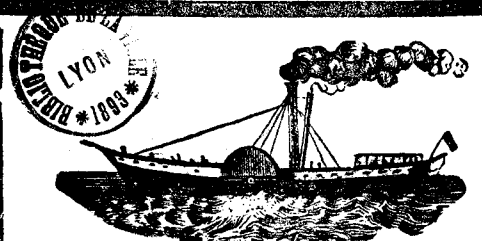
par bateaux à vapeur en fer.

TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET MARCHANDISES.

Départs tous les jours (le dimanche excepté)

à 5 heures du matin.

Bureaux : cours d'Herbouville, 4. (6523)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO

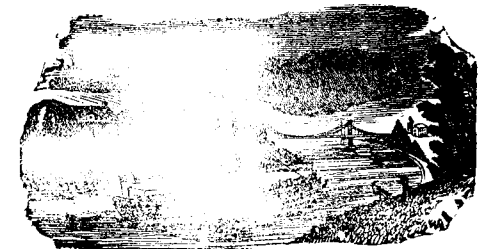
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)



BATEAUX A VAPEUR

LES AIGLES DU RHONE.

Entreprise de L. Breitmayer aîné et C^e.

Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

ABORDANT, TANT EN MONTANT QU'EN DESCENDANT,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,

SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs de Lyon les jours impairs de juin

à 11 heures du matin.

Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12. (6611)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

rue Poulaille, 19.